

## II

(Actes non législatifs)

## ACCORDS INTERNATIONAUX

**Information relative à la date d'entrée en vigueur de la convention sur la compétence judiciaire, la reconnaissance et l'exécution des décisions en matière civile et commerciale, signée à Lugano le 30 octobre 2007**

La convention sur la compétence judiciaire, la reconnaissance et l'exécution des décisions en matière civile et commerciale <sup>(1)</sup>, signée à Lugano le 30 octobre 2007, est entrée en vigueur entre l'Union européenne, la Norvège et le Danemark, le 1<sup>er</sup> janvier 2010, conformément à l'article 69, paragraphes 4 et 5, de ladite convention.

---

<sup>(1)</sup> JO L 147 du 10.6.2009, p. 5. Le rapport explicatif concernant la convention a été publié au JO C 319 du 23.12.2009, p. 1.